
ACCORD DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT L'UTILISATION DU MATÉRIEL : le présent Accord de licence d'utilisateur final (ci-après dénommé « Accord de licence ») est une convention légale entre (a) vous (individu ou personne morale) et (b) Hewlett-Packard Company (ci-après dénommé « HP ») régissant votre utilisation de tout logiciel, installé ou offert par HP en vue de son utilisation avec votre produit HP (ci-après dénommé « Produit HP »), et qui n'est pas soumis à aucun autre accord de licence entre vous et HP ou ses fournisseurs. Un autre logiciel peut contenir un Accord de licence dans sa documentation en ligne. Le terme « Logiciels » désigne les logiciels informatiques ainsi que les éventuels supports, documents imprimés et documentation en ligne ou électronique y afférents. Un amendement ou un addendum au présent Accord de licence peut accompagner le produit HP.

LES DROITS AFFÉRENTS A CE LOGICIEL VOUS SONT CONCEDES EXCLUSIVEMENT SOUS RESERVE D'ACCEPTATION DE TOUTES LES CONDITIONS DU PRESENT ACCORD DE LICENCE. EN INSTALLANT, COPIANT, TÉLÉCHARGEANT OU UTILISANT LES LOGICIELS, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES MODALITÉS DU PRÉSENT ACCORD DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES CONDITIONS DE CETTE LICENCE, VOTRE SEUL RECOURS EST DE RETOURNER L'ENSEMBLE DU PRODUIT INUTILISÉ (MATÉRIEL ET LOGICIELS) DANS UN DÉLAI DE 14 JOURS, AFIN D'EN OBTENIR LE REMBOURSEMENT AUX CONDITIONS EN VIGUEUR AU LIEU D'ACHAT.

1. CONCESSIION DE LICENCE. HP vous concède les droits suivants dans la mesure où vous respectez toutes les dispositions et modalités du présent accord :

a. Utilisation. Vous pouvez utiliser les Logiciels sur un seul ordinateur (« Votre Ordinateur »). Si le Produit logiciel vous est fourni via l'Internet et

que la licence d'origine vous permet de l'utiliser sur plusieurs ordinateurs, vous ne pouvez l'utiliser que sur ces mêmes ordinateurs. Vous n'êtes pas autorisé à séparer des composants du Produit logiciel pour une utilisation sur plusieurs ordinateurs. Vous n'êtes pas habilité à distribuer le Produit logiciel. Vous pouvez charger les Logiciels dans la mémoire temporaire (RAM) de Votre Ordinateur afin de les utiliser.

b. Stockage. Vous pouvez copier le Produit logiciel dans la mémoire locale ou le périphérique de stockage du Produit HP.

c. Copie. Vous pouvez effectuer des copies d'archivage ou de sauvegarde des Logiciels pour autant qu'elles contiennent tous les avis de copyright d'origine des Logiciels et qu'elles soient exclusivement utilisées à des fins de sauvegarde.

d. Réserve de droits. HP et ses fournisseurs conservent tous les droits qui n'ont pas été expressément concédés dans cet Accord de licence.

e. Logiciels gratuits. Nonobstant les modalités du présent Accord de licence, les logiciels non détenus par HP ou fournis sous licence publique par des tiers (« Logiciels gratuits »), et constituant l'ensemble ou toute partie

des Logiciels, vous sont concédés selon les modalités de l'accord de licence accompagnant lesdits Logiciels gratuits, que ce dernier se présente sous la forme d'un accord distinct, d'une licence d'adhésion par déballage ou d'une licence électronique acceptée au moment du téléchargement. Votre utilisation des Logiciels gratuits est intégralement régie par les modalités d'une telle licence.

f. Solution de restauration. Toute solution de restauration fournie avec votre Produit HP, qu'il s'agisse d'une solution stockée sur un disque dur ou sur un support externe (disquette, CD ou DVD), ou toute autre solution équivalente sous une autre forme, ne peut être utilisée que pour la restauration du disque dur du Produit HP avec lequel cette solution a été achetée. L'utilisation d'un quelconque système d'exploitation Microsoft prévu dans cette solution de restauration est soumise aux conditions de la licence Microsoft.

2. MISES À NIVEAU. Pour utiliser un Logiciel identifié comme mise à niveau, vous devez avant tout disposer d'une licence pour les Logiciels d'origine dont la mise à niveau est proposée par HP. Après la mise à niveau, vous ne pouvez plus utiliser les Logiciels d'origine qui vous ont donné droit à la mise à niveau.

3. LOGICIELS SUPPLÉMENTAIRES. Le présent Accord de licence s'applique aux mises à jour ou aux suppléments associés aux Logiciels d'origine fournis par HP, pour autant que HP n'impose pas d'autres conditions avec la mise à jour ou le supplément. En cas de conflit, ces autres conditions prévaudront sur cet Accord de licence.

4. TRANSFERT.

a. Tiers. L'utilisateur initial des Logiciels est habilité à effectuer un seul transfert des Logiciels vers un autre utilisateur final. Tout transfert doit comporter tous les composants, supports, documents imprimés, le présent Accord de licence et, le cas échéant, le Certificat d'authenticité. Le transfert ne peut pas être réalisé sous une forme indirecte, telle qu'une consignation. Avant le transfert, l'utilisateur final qui reçoit le produit transféré doit accepter toutes les conditions de l'Accord de licence. Dès le transfert des Logiciels, vous perdez automatiquement le bénéfice de la licence.

b. Restrictions. Vous n'êtes pas habilité à louer ou à prêter les Logiciels, ou à les utiliser dans le cadre d'une exploitation commerciale partagée ou d'une utilisation professionnelle. Sauf disposition expresse dans le présent Accord de licence, vous ne pouvez pas concéder une sous-licence des Logiciels, ou en attribuer ou transférer une licence.

5. DROITS EXCLUSIFS. Tous les droits de propriété intellectuelle liés aux Logiciels ainsi qu'à la documentation utilisateur sont la propriété de HP ou de ses fournisseurs et sont protégés par la loi, notamment, mais sans limitation, par les lois des États-Unis portant sur les droits d'auteur, les secrets commerciaux et les marques, ainsi que par toute autre loi et traité international applicable. Vous n'êtes autorisé à ôter aucune marque d'identification de produit, avis de copyright ou limitation de propriété des Logiciels.

6. LIMITATION DE RÉTRO-INGÉNIERIE. Vous n'êtes pas habilité à effectuer la

rétro-ingénierie, la décompilation ou le désassemblage des Logiciels, sauf à la condition exclusive que ce droit soit prévu dans la législation en vigueur en dépit de la présente limitation ou que vous y soyez autorisé en vertu du présent Accord de licence.

7. DURÉE. Le présent Accord de licence reste en vigueur jusqu'à sa résiliation ou son rejet. Le présent Accord de licence sera également résilié en vertu des autres conditions qu'il contient ou en cas de non-respect de toute condition.

8. ACCORD D'UTILISATION DE DONNÉES. Vous accordez à HP et à ses affiliés le droit de rassembler et d'utiliser les informations techniques que vous fournissez dans le cadre des services d'assistance technique des Logiciels. HP s'engage à ne pas utiliser lesdites informations d'une manière qui permettrait votre identification personnelle, sauf si cette pratique est nécessaire pour la fourniture de tels services.

9. EXCLUSION DE GARANTIE. DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, HP ET SES FOURNISSEURS FOURNISSENT LES LOGICIELS « EN L'ÉTAT » AVEC TOUS LEURS DÉFAUTS, ET REJETTENT TOUTE AUTRE GARANTIE ET CONDITION EXPRESSES, IMPLICITES OU STATUTAIRES, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION TOUTE GARANTIE DE TITRE DE PROPRIÉTÉ, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, TOUTE GARANTIE, OBLIGATION OU CONDITION IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE TOUT VIRUS DANS LES

LOGICIELS. Certains états/pays n'autorisant pas l'exclusion de garanties implicites ni la limitation de la période de garantie implicite, ce qui précède peut ne pas vous être entièrement applicable.

10. LIMITES DE RESPONSABILITÉ. Nonobstant tout dommage pouvant être subi, la responsabilité totale de HP et de tous ses fournisseurs en vertu de toutes les dispositions de cet Accord de licence, et votre recours exclusif pour tout ce qui précède, est limitée au montant payé séparément pour les Logiciels ou à 5 dollars des États-Unis. DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, HP OU SES FOURNISSEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, ACCIDENTEL OU SPECIAL (Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION DE TOUTE PERTE DE PROFIT OU PERTE D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES OU AUTRES, DE TOUTE INTERRUPTION D'ACTIVITE, DE TOUT DOMMAGE CORPOREL, DE TOUTE PERTE DE CONFIDENTIALITE RESULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITE D'UTILISER LES LOGICIELS, OU SURVENANT DU FAIT DE TOUTE DISPOSITION DU PRESENT ACCORD DE LICENCE, ET CE MEME SI HP OU SES FOURNISSEURS ONT ETE AVERTIS DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES ET SI LE RECOURS NE REpond PAS A SON OBJECTIF ESSENTIEL. Certains états/juridictions n'autorisant pas l'exclusion ou la limitation de

dommages indirects ou accessoires, ce qui précède peut ne pas vous être applicable.

11. GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS. Conformément aux règlements FAR 12.211 et 12.212, les logiciels informatiques commerciaux, la documentation et les données techniques concernant les articles commerciaux sont concédés au Gouvernement des États-Unis dans le cadre de la licence commerciale standard de HP.

12. CONFORMITÉ AUX LOIS SUR L'EXPORTATION. Vous êtes tenu au respect de toutes les lois et règles des États-Unis et d'autres pays (ci-après dénommées « Lois sur l'exportation ») pour garantir que les Logiciels ne soient pas (1) exportés, directement ou indirectement, en contravention des Lois sur l'exportation ou (2) utilisés à toute fin interdite par les Lois sur l'exportation, y compris mais sans limitation, les lois sur la prolifération de l'armement nucléaire, chimique ou biologique.

13. APTITUDE À S'ENGAGER JURIDIQUEMENT. Vous déclarez que vous avez l'âge légal de la majorité dans votre pays de résidence et, le cas échéant, que vous êtes dûment autorisé par votre employeur à passer ce contrat.

14. DROIT APPLICABLE. Le présent Accord de licence est régi par les lois de l'État du Texas, États-Unis d'Amérique.

15. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD. Le présent Accord de licence (y compris tout addendum ou amendement au présent Accord de licence fourni avec le Produit HP)

constitue l'intégralité de l'accord entre vous et HP portant sur les Logiciels et remplace toute communication, proposition ou déclaration écrite ou orale, préalable ou contemporaine, relative aux Logiciels ou à tout objet de cet Accord de licence. En cas de conflit entre les dispositions de toute politique ou programme de HP en matière de services d'assistance et les dispositions de cet Accord de licence, ces dernières seront les seules dispositions applicables.

© 2003 Hewlett-Packard Development Company, L.P. Les informations du présent document peuvent être modifiées sans préavis. Tous les noms de produits mentionnés dans le présent document peuvent être des marques de leur détenteur respectif. Les garanties des produits et services HP sont uniquement énoncées dans les déclarations de garantie accompagnant lesdits produits ou services. Aucun élément dans le présent document ne constitue une garantie supplémentaire. HP ne saurait être tenu responsable des éventuelles omissions ou erreurs de nature technique ou rédactionnelle qui pourraient subsister dans le présent document.

Rév. 10/03



355096-051
